



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS

97 route de Coutances – 50350 DONVILLE LES BAINS

Tél. : 02.33.91.28.50 – Fax. : 02.33.91.28.55

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUIN 2012

**L'an deux mille douze, le vingt cinq juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la
présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.**

Etaient présents : M. LAUNAY Jean-Paul, Mme LEGRIS Albane, M. LEMARQUAND Jean-Claude, Mme HAYOT Rachel, M. LAUNAY Marc, M. BANSE Olivier, M. MAUNOURY Christian, M. LECUIR Roland, Mme DEBRAY Christine, Mme CAZAL Karine, M. PEROT Philippe, M. DI MASCIO Roberto, M. GIRARD Emmanuel, Mme BOUCEY Maryse, M. ARONDEL Guillaume.

Procurations : Mme CHOLET Frédérique à M. LEMARQUAND Jean-Claude, M. BITU David à M. LAUNAY Jean-Paul, Mme GOGO Elisabeth à M. LECUIR Roland, M. GAUTIER Daniel à Mme HAYOT Rachel, M. SOULARD Thomas à Mme LEGRIS Albane, M. GRIVEL Eric à Mme BOUCEY Maryse.

Absent : M. FROMENTIN Stéphane

Secrétaire de séance : M. ARONDEL Guillaume

Date de convocation : 18 juin 2012

Date d'affichage : 2 juillet 2012

En exercice : 22

- présents : 15

- Votants : 21

Ordre du jour :

- 1- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales
- 2- Travaux de création et de réhabilitation de réseaux d'assainissement Rue de la Plage et Chemin de la Rafale : demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- 3- Travaux d'extension de réseaux d'assainissement, Rues du Pont au Rat et de la Pierre Aigüe : demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- 4- Tarifs communaux année scolaire 2012/2013
- 5- Mise à disposition gratuite de tables et de bancs aux collectivités territoriales
- 6- Annulation d'une subvention à l'association BD'Essonne
- 7- Subventions aux associations
- 8- Convention avec l'association Donville les bulles
- 9- Convention avec l'Espérance Vaillante Granvillaise pour sa prestation « nager grandeur nature »
- 10-Cotisation C.L.L.A.J. 2012
- 11-Budget communal : Décision modificative n°2
- 12-Budget eau : Décision modificative n°1
- 13-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2011
- 14-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau 2011
- 15-Questions diverses

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 22/05/2012

Pour : 19, contre : 1, abstention : 1

1- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 21/03/2008 et du 19/12/2011,

En vertu de cette délégation, le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

<i>OBJET</i>	<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT TTC</i>
Marché de Maîtrise d'œuvre pour la création et la réhabilitation de réseaux d'assainissement	SAFEGE	18 143,22 €
Marché conclu avec le groupe musical pour la cavalcade	SHOW PARADE MARCHING BAND OLONNAIS	1 375 €
Marché conclu avec le groupe musical pour la cavalcade	ALIZAY DE ALIZAY	1 700 €
Marché de maintenance et d'entretien de l'éclairage public pour un an renouvelable deux fois	CEGELEC OUEST	
Marché à bon de commande pour impression des affiches pour 2012	ATOUT GRAPHIC	
Indemnité d'intervention cantine mois de mars et avril	CPFA	842.56€
Publication annonce marché peinture en Equipement de protection Individuel et Eclairage public	MEDIALEX	413,62 €
Publication annonce marché quincaillerie	NORD OUEST COMMUNICATION	125,01 €
Appels téléphoniques mois de février et mars	CORIOLIS TELECOM	460,00 €
Assurance protection juridique protexia communes cotisation 2012	PAULMIER Assurances	803,40 €
Boissons élections, réunion immeubles en fête et vins d'honneur cérémonies	LEMOINE MICHEL	142,52 €
Boissons eau CLSH, mairie et boissons vins d'honneur cérémonies et élections	LEMOINE MICHEL	317,64 €
Achat Buse voirie, disque diamant atelier et béton cimetièrre	GRANVIL BETON GEDIMAT	1 673,93 €
Achat de pièces pour tracteur	LEROY	323,22 €
Achat de pièces pour table chauffante cantine	TECHNOTEL	230,11 €
Carburant mois de février et mars	SAS CASINO CARBURANT	4 433,02 €
Cartouche d'encre pour machine à affranchir	NEOPOST	277,29 €
Contrôle technique véhicule Peugeot 1094VW50	AUTOBILAN GRANVILLE	25,20 €
Débouchage canalisations rue pasteur	SANOR AEOS	128,81 €
Dératisation dune et dératisation égouts route de Coutances	LECORPS SERVICES	448,50 €

Fournitures administratives service police et urbanisme	BERGER LEVRAULT EDITIONS	450,28 €
Electricité mois de mars	EDF	15 947,86 €
Enrobé à froid 15 mars et 20 mars	GRANULATS DE BASSE NORMANDIE	210,89 €
Enrobé à froid et gravier voirie	GRANULATS DE BASSE NORMANDIE	268,71 €
Entretien vêtements de travail atelier mois de février	CPFA	104,85 €
Entretien vêtements de travail atelier mois de mars	CPFA	113,91 €
Etiquettes prétraitées et tampon à empreinte pour Carte Nationale d'Identité	ETNA PRODUCTION	74,51 €
Achat de fleurs pour instituteur pour concours photos et gerbes monuments 29 avril et 8 mai	O 2 ROSES	230,00 €
Règlement Formation agent pour Permis C	BOULAY FORMATION	1 959,05 €
Règlement formation au brevet de surveillant de baignade	LES SECOURISTES DE LA COTE D EMERAUDE ASSOCIATION	166,00 €
Formation Premiers secours élèves classe école primaire	CROIX ROUGE DE LA BAIE	210,00 €
Achat Fournitures scolaires école maternelle	SCOLUDIC	207,75 €
Frais carte bleue mois de mars	COMMUNE DE DONVILLE LES BAINS	25,35 €
Achat de fournitures voirie	GRANVIL BETON GEDIMAT	10,17 €
Galvanisation garde corps salle des fêtes	BAISNEE	352,31 €
Gaz bâtiments communaux	GAZ DE FRANCE	27 329,56 €
Remplacement du groupe sécurité chauffage Salle Des Fêtes	BROSSETTE	31,62 €
Honoraires pour visite médicale d'embauche	Docteur HUREL Jean-François	23,00 €
Indemnités à reverser à l'assurance	PAULMIER Assurances	628,60 €
Internet école primaire, mairie, CLSH et local ados mars, avril	ORANGE	595,08 €
Journaux mois de mars et avril	GUERINEL - Francoise	62,95 €
Affûtage et acquisition de Lames atelier	AFFUTAGE DU COTENTIN	121,99 €
Lettrages affiche portes ouvertes école	LECONTE	21,89 €
Lignes téléphoniques bâtiments du 16/03 au 15/06	ORANGE BUSINESS SERVICES	1 527,99 €
Location mini pelle travaux cimetièrre	LOUEURS DE FRANCE BTP	1 351,56 €
Location terrière grillage cimetièrre	GERVAISE YANNICK SARL	95,11 €
Acquisition d'une imprimante, cadre photo, radio-réveil, et micro-chaîne pour prix concours photos	ESPACE TECHNOLOGIE E LECLERC	536,90 €
Achat de Petites fournitures concours photo	DECLOSMENIL	17,58 €
Achat de Pièces automobiles	MCA SPEEDY	186,64 €
Achat de pneus	SUPER PNEUS	635,87 €

Acquisition d'une ponceuse et disques atelier	LECOUFLE SAS	461,42 €
Lignes portables divers services pour les mois de mars et avril	ORANGE BUSINESS SERVICES	740,08 €
Acquisition d'une console de jeux PS3, jeux et manette pour l'AEJ	ESPACE TECHNOLOGIE LECLERC	524.46€
Acquisition d'un Poste radio pour l'A.E.J.	ESPACE TECHNOLOGIE E LECLERC	127,89 €
Redevance télévision A.E.J.	SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES	125,00 €
Réhabilitation logement la Poste : acquisition de Fenêtres et de châssis	MULOT MENUISERIE ET CIE	4 306,80 €
Achat de fournitures pour réhabilitation logement la Poste	GRANVIL BETON GEDIMAT	931,15 €
Réhabilitation logement la Poste - Peinture	EMERAUDE BRICO DISTRIBUTION	1 270,00 €
Réhabilitation logement la Poste Fournitures électriques	CDL BROSSETTE ELEC	5 184,23 €
Remplacement barrières sécurité devant la Poste-sinistre accident du 16/10/2010	DOUBLET DAVID	938,86 €
Signature d'un marché à bon de commande pour fournitures de calicots pour 2012	LECUIROT	
Signature d'un marché à bon de commande pour équipement de protection individuelle	LECOUFLE	
Sablage métallisation de 16 bacs à fleurs	BAISNEE	5 920,20 €
Achat de sacs pour toutounets	SEPRA ENVIRONNEMENT	565,00 €
Sortie à la patinoire pour l'A.EJ. vacances février	LE YETI - PATINOIRE BOWLING	264,60 €
Tôles pour bacs à fleurs	LECHEVALLIER METALLERIE	597,80 €
Règlement vaccin prescrit pour agent par la médecine du travail	ALLAIN PHARMACIE	25,00 €
Visites médicales du 30 janvier pour 5 agents	CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE	300,00 €
Affranchissement étiquettes élection	LA POSTE	11 €
Affranchissement février mars et avril	LA POSTE	1 899,35 €
Indemnisation contentieux frais honoraires avocat – référé LAFON	PAULMIER assurances	1000€
Indemnisation sinistre sarl Manac'h réparation mur parking de la plage	PAULMIER Assurances	2042.78€
Indemnisation sinistre accident - valeur à neuf des barrières de la Poste	PAULMIER JEAN - Luc	259 €
Achat œufs en chocolat pour le CLSH	CASINO SUPERMARCHE	22,58 €
Boissons pour vin d'honneur randonnée bleue et verte	LEMOINE MICHEL	149,10 €
Fournitures électriques pour travaux stand de tir	CDL BROSSETTE ELEC	366,02 €
Remplacement Paumelles porte CLSH	MULOT MENUISERIE ET	50,23 €

	CIE EURL	
Fournitures bois pour travaux stand de tir, La Poste, et bacs espaces verts	RESEAU PRO	1 490,90 €
Internet tous services mois d'avril/mai	ORANGE	250,42 €
Achat bonbons mairie	DESTREBECQ	39,04 €
Assurance multirisque année 2012	PAULMIER Assurances	17 900,00 €
Activité voile école primaire classe de Mme CAZAL	CENTRE REGIONAL DE NAUTISME	2 688,00 €
Ligne Portable divers services mois de mai	ORANGE BUSINESS SERVICES	440,05 €
Ligne téléphonique local ados	ORANGE LIGNE FIXE	36,14 €
Location pro logiciel enfance portail famille	BERGER LEVRAULT MAGNUS	111,95 €
Abonnement bibliothèque municipale éditions scolaires	BAYARD PRESSE	398,70 €
Abonnement bibliothèque municipale Mon jardin et ma maison	HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES	29,90 €
Formation police municipale	CNFPT	390,00 €
Frais d'honoraires consultation avocat affaire projet SCOT	SOURON ET HAUPAIS	239,20 €
Frais d'honoraires avocat contentieux LAFON	SOURON ET HAUPAIS	2 160,09 €
Carburant mois d'avril	SAS CASINO CARBURANT	2 710,96 €
Réhabilitation logement la Poste (régie) Mortier	GRANVIL BETON GEDIMAT	48,43 €
Dissimulation réseau France Télécom rue 8 Mai/Verdun	ORANGE FRANCE TELECOM	1 821,60 €
Achat presse mois de mai	GUERINEL - Francoise	33,90 €
Abonnement bibliothèque municipale à ça m'intéresse	PRISMA PRESSE	37,90 €
Electricité mois d'avril	EDF	1 802,73 €
Fournitures alimentaire pour immeubles en fête	DESTREBECQ	122,91 €
Boissons mairie	LEMOINE MICHEL	101,64 €
Boissons exposition école	LEMOINE MICHEL	51,96 €
Boissons pour colis immeubles en fête	LEMOINE MICHEL	117,00 €
Fournitures pièces matériel espaces verts	HUREL MOTOCULTURE	841,78 €
Entretien tenues de travail atelier mois d'avril	CPFA	225,04 €
Abonnement bibliothèque municipale à magazine Première	HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES	25,00 €
Abonnement bibliothèque municipale	HISTORIA	82,00 €
Règlement 10 séances du 30 janvier au 23 mars piscine école primaire	COMMUNE DE GRANVILLE	580,00 €
Appels téléphoniques mois d'avril	CORIOLIS TELECOM	163,70 €
Fournitures petit matériel cantine	DESTREBECQ	58,86 €
Arbres et arbustes	JARDIN SERVICES VEGETAUX	3 653,33 €
Toiture stand de tir	BAZIRE - DELALANDE	21 270,45 €
Remplacement candélabre	CEGELEC OUEST	1 279,72 €
Equipement pour garage	GRANVIL AUTO	2 093,00 €
Poste coupage plasma investissement atelier	LECOUFLE SAS	6 823,18 €
Onduleurs mairie	DALTONER	729,56 €
Pose d'un poteau d'incendie	VEOLIA EAU	3 157,56 €

2-Travaux de création et de réhabilitation de réseaux d'assainissement Rue de la Plage et Chemin de la Rafale : demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie

La commune de DONVILLE LES BAINS a décidé d'engager dans le cadre de l'exercice budgétaire 2012, les travaux de création et de réhabilitation de réseaux, rues de la Plage et Chemin de la Rafale.

Ces travaux seront l'occasion de procéder à une restructuration des équipements d'assainissement en modifiant le cheminement des effluents dans cette zone. La création de réseaux rue de la Plage, permettra d'acheminer les effluents du bassin de collecte de la Plage vers le poste de Norais, qui a fait l'objet d'une réhabilitation tout récemment et dont la capacité des équipements a été adaptée à cette évolution future. Cette modification du cheminement permettra de supprimer le poste de la Plage et d'éviter ainsi une réhabilitation de cet équipement et une sécurisation rendues coûteuses par les contraintes environnementales et d'espace. Les équipements collectifs situés à proximité des plages (poste de secours, toilettes publiques...) pourront bénéficier de l'assainissement collectif par leur raccordement sur la nouvelle canalisation. Pour acheminer les effluents vers le poste de Norais, une autre portion de canalisation devra être créée sous le chemin longeant le camping de l'Ermitage.

Ces travaux seront également l'occasion de procéder à la réhabilitation du réseau existant sur le Chemin de la Rafale. La réhabilitation s'effectuera par le remplacement de la canalisation existante. C'est sur cette portion de réseaux que s'effectuera le raccordement du complexe PREVITHAL actuellement en cours de construction.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée, après consultation, au bureau d'études SAFEGE. A l'issue de la réalisation de l'avant-projet et du projet, le bureau d'études a pu définir précisément les travaux à réaliser.

Les travaux consisteront en la pose et la fourniture de canalisation de diamètre 200 sur un linéaire de 1 240 mètres dont 1 100 en PVC CR16 et 140 mètres en fonte. A cela, viendront s'ajouter :

- la création de 8 à 9 branchements sur la rue de la Plage ;
- la reprise de 3 à 4 antennes existantes sur le secteur de l'Ermitage ;
- la création de 2 branchements pour le complexe PREVITHAL ;
- la reprise de 4 à 5 branchements sur le chemin de la Rafale.

L'étude des branchements sera réalisée par les services techniques de la commune de DONVILLE.

Une consultation sera initiée prochainement. Elle sera lancée selon une procédure adaptée propre à la personne publique en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le levé topographique et les études géotechniques ont, d'ores et déjà, été réalisés.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération est le suivant :

Objet	Montant en € HT
Travaux (y compris divers et imprévus et provision pour révision ou actualisation)	403 826,99
Mission de maîtrise d'œuvre	15 170,00
SPS	2 000,00
Etude sur les branchements	0,00
Avis d'appel public à la concurrence	750,00
Test et contrôle des réseaux	5.275,00
Total en € HT arrondi	427 100,00

Ces travaux font partie des recommandations émises dans les profils de vulnérabilité des plages de l'Hermitage et de la Pointe du Lude.

Pour réaliser ces travaux, la commune pourra bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau SEINE- NORMANDIE. Elle devra, pour cela, faire parvenir un dossier de demande de subvention comportant en plus du courrier de demande, la copie de l'acte d'engagement, la présentation du projet, les plans et la copie de l'offre technique retenue. La demande de subvention intégrera le montant global de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre, publicité et tests). Les tests constituent une pièce justificative que doivent impérativement présenter les maîtres d'ouvrages pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention qui leur aura été accordée après instruction.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de l'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE pour la réalisation des travaux de création et de réhabilitation de réseaux, rue de la Plage et Chemin de la Rafale.

Pour : 20, abstention : 1

3-Travaux d'extension de réseaux d'assainissement, Rues du Pont au Rat et de la Pierre Aigüe : demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie

La commune de DONVILLE LES BAINS a décidé d'engager dans le cadre de l'exercice budgétaire 2012, les travaux d'extension de réseau d'assainissement, rues du Pont au Rat et de la Pierre Aigüe. Les habitations situées dans ces deux secteurs sont aujourd'hui assainies en mode autonome. L'analyse technico-économique réalisée dans le cadre de l'élaboration du zonage d'assainissement a démontré que l'assainissement collectif constituait la solution la plus adaptée pour ces deux secteurs. Ce résultat a conduit à les intégrer dans le zonage dans les secteurs assainis en mode collectif. Voilà pourquoi, la commune de DONVILLE a décidé d'engager ces travaux d'extension de réseaux.

Les travaux consisteront :

- pour le secteur du Pont au Rat, en la fourniture et la pose de canalisations d'assainissement d'un diamètre 200 en PVC CR8 sur un linéaire de 371 mètres. A cela, vient s'ajouter la fourniture et la pose de 11 regards de diamètre 600 ainsi que celles de 11 boîtes de branchement ;
- pour le secteur de la Pierre Aigüe, en la fourniture et la pose de canalisation de diamètre 200 en PVC CR8 sur un linéaire de 240 mètres. Sur ce tracé, quatre regards de visites en PEHD de diamètre 600 seront implantés. A ces ouvrages, viendront s'ajouter la fourniture et la pose de 13 boîtes de branchement.

Une consultation a été organisée selon une procédure adaptée propre à la personne publique en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Ces travaux ne font ni l'objet d'un découpage en tranches au sens de l'article 72, ni d'un découpage en lot au sens de l'article 10 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 09 mai 2012 pour publication dans la MANCHE LIBRE. En parallèle, cet avis a été déposé sur la plate forme de dématérialisation marches-publics-manche.fr. La remise des offres était fixée au 31 mai 2012. Deux entreprises (CEGELEC et SAS HARDY) ont remis une offre dans le délai imparti. Après analyse des offres, M. le Maire dans le cadre de la délégation de compétences en date du 21/03/2008 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise CEGELEC pour un montant de **118 680,10 € HT** soit 141 941,40 € TTC.

Pour réaliser ces travaux, la commune pourra bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau SEINE- NORMANDIE. Elle devra, pour cela, faire parvenir un dossier de demande de subvention comportant en plus du courrier de demande, la copie de l'acte d'engagement, la présentation du projet, les plans et la copie de l'offre technique retenue. La demande de subvention intégrera en plus du montant des travaux, celui pour la publication de l'annonce, pour la réalisation de l'étude géotechnique et des tests après exécution des travaux (passage caméra, tests d'étanchéité et de compactage). Ces tests constituent une pièce justificative que doivent impérativement présenter les maîtres d'ouvrages pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention qui leur aura été accordée après instruction. La maîtrise d'œuvre sera assurée par les services techniques de la commune de DONVILLE. Ils se chargeront également de la réalisation de l'étude de branchements.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de l'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE pour la réalisation des travaux d'extension de réseaux, rues du Pont au Rat et de la Pierre Aigüe.

Pour : 21

4-Tarifs communaux année scolaire 2012/2013

TARIFS A.E.J.	DONVILLAIS			HORS COMMUNE		
	Plein tarif	- 10 % 2 enfts	- 20 % 3 enfts	Plein tarif	- 10 % 2 enfts	- 20 % 3 enfts
<i>Journée Repas</i>	5.50 €	4.95 €	4.40 €	15.00 €	13.50€	12.00€
<i>½ Journée sans repas</i>	2.00 €	1.80 €	1.60 €	6.00 €	5.40€	4.80 €
<i>Camping semaine</i>	11.00€/jour			30.00€/jour		
<i>Petite sortie</i>	2.00€	1.80€	1.60€	2.00€	1.80€	1.60€
<i>Moyenne sortie</i>	5.00€	4.50€	4.00€	5.00€	4.50€	4.00€
<i>Grande sortie</i>	12.00€	10.80€	9.60€	12.00€	10.80€	9.60€

	DONVILLAIS		HORS COMMUNE	
	Carte Loisirs A	Carte loisirs B	Carte Loisirs A	Carte loisirs B
<i>Camping semaine</i>	1.70€/jour	1.50€/jour	14.50€/jour	20.50€/jour

periscolaire

Tickets cantine	Tickets cantine	Commune	Hors Commune
Elémentaire	Elémentaire	3.50 €	5.50 €
Maternelle	Maternelle	3.00 €	4.50 €
Adulte	Adulte	6.00 €	6.00 €

En outre, les réductions de tarifs repas enfants pour les familles domiciliées dans la Commune sont calculées en fonction de l'avis d'imposition sur le revenu de l'année antérieure : ligne « soumis au barème »

-par repas pour les familles dont l'impôt est inférieur à **769€** (seuil du L.E.P.): **0.75 €**

Tarifs hors commune :

A partir du deuxième enfant rationnaire, dans la mesure où l'avis d'imposition sur le revenu de l'année précédente indique :

- Ligne soumise au barème un montant inférieur à **769 €**,
Le tarif commune est appliqué avant réduction, soit :

Tickets cantine	Hors Commune
Elémentaire	3.50 €
Maternelle	3.00 €

	Commune	Hors commune
Garderie/Étude Soir	1.25€	2.50€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs communaux pour l'année scolaire 2012/2013.

Pour : 21

5-Mise à disposition gratuite de tables et de bancs aux collectivités territoriales

En décembre 2011 le conseil municipal a voté les tarifs de location des tables et bancs.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que ce matériel soit prêté à titre gratuit aux collectivités territoriales qui en font la demande lorsque ce matériel est disponible.

Pour : 21

M. LECUIR souhaite une réciprocité entre les communes.

6- Annulation de l'attribution d'une subvention à l'association BD'ESSONNE

Par délibération du 26/03/2012, le conseil municipal a attribué une subvention de 5000€ en faveur de l'association BD'ESSONNE pour l'organisation du 1^{er} festival de la BD à Donville Les Bains.

Or, l'association BD'ESSONNE n'en sera pas l'organisatrice mais l'association « Donville les bulles » créée à cette occasion.

Le conseil municipal à l'unanimité demande que la délibération du 26/03/2012 soit annulée, et par conséquent, que la subvention de 5000€ ne soit pas versée.

Pour : 21

7-Subventions aux associations

La commission des finances propose d'inscrire, en complément de la délibération du 27 février 2012, les subventions suivantes, sous réserve que les conventions soient signées et que la totalité des pièces demandées soient produites :

Associations	VOTE 2012
SOCIAL CARITATIF	
C.S.F. (confédération syndicale des familles)	100
S.A.G. (secteur d'action gérontologique)	250
total "social"	350
VOTE à l'unanimité	
CULTURE	
Donville les bulles	5000
Total « culture »	5000
Vote à l'unanimité	
A.E.J.	
Jeunes donvillais	950
Total « A.E.J. »	950
Vote à l'unanimité	
Associations	
VOTE 2012	
SPORTS	
Les Archers Donvillais	1200
Vote à l'unanimité	
Espérance Vaillante Granvillaise « nager grandeur nature »	3500
Pour : 20, abstention : 1	
total "sports"	4700

Total : 11000€

8-Convention avec l'association Donville les Bulles

Consécutivement à l'attribution d'une subvention de 5000€ à l'association DONVILLE LES BULLES, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention établie pour le suivi et la mise en place du festival de la BD qui se déroulera à la salle des fêtes les 11 et 12 août 2012.

Pour : 21

P.J. : convention

M. LECUIR demande qu'un bilan financier soit fourni à l'issue du festival.

9-Convention avec l'Espérance Vaillante Granvillaise pour sa prestation « Nager grandeur nature »

Consécutivement à l'attribution d'une subvention de 3 500€ à l'Espérance Vaillante Granvillaise pour sa prestation «Nager grandeur nature », le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention établie pour le suivi et la mise en place de cette animation qui se déroulera du 16/07/2012 au 24/08/2012.

Pour : 21

P.J. : convention

Un bilan est également demandé après la saison.

10-Cotisation C.L.L.A.J. 2012

Le Service Logement Jeunes sollicite le renouvellement de la cotisation annuelle en faveur du **Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes** de l'Agglomération Granvillaise pour l'année 2012.

L'appel de cotisation est de 0.343 euros par habitant, soit, au regard de la population légale en vigueur à compter du 01/01/2012: 0.343 € x 3421 habitants

En conséquence, l'assemblée décide à l'unanimité de verser **1 173€ au C.L.L.A.J.** pour l'année 2012.

12 donvillais ont bénéficié des aides du C.L.L.A.J.

Pour : 21

11-BUDGET communal : décision modificative N°2 écritures de régularisation

A la demande de la trésorerie, certaines écritures comptables antérieures sont à corriger. Il s'agit d'écritures de dépenses et de recettes qui s'équilibrent en elles et qui ne modifient donc pas l'équilibre budgétaire

Investissement

Recettes

Chapitre 13 Subventions d'investissement

1318 subventions d'équipement transférables (autres)	+	19 500 €
1341 DETR non transférables	+	157 500 €
1342 Amendes de polices non transférable	+	700 €

Chapitre 041 globalisé opération d'ordre

1323 Subvention d'équipement non transférable du département.....	+	12 300 €
---	---	----------

Chapitre 021

021 Virement de la section de fonctionnement.....	-	19 500 €
---	---	----------

Total pour les recettes d'investissement : + **170 500 €**

Dépenses

Chapitre 13

1331 DETR transférable	+	157 500 €
1332 amendes de police transférable	+	700 €

Chapitre 041 globalisé opération d'ordre

1313 Subvention d'équipement transférable du département	+	12 300 €
--	---	----------

Total pour les dépenses d'investissement : + **170 500 €**

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 67 charges exceptionnelles

678 autres charges exceptionnelles.....	+	19 500 €
---	---	----------

Chapitre 023

023 virement à la section d'investissement	-	19 500 €
--	---	----------

Total dépense de fonctionnement **0 €**

Vote : pour : 16, abstentions : 5

12-Budget EAU - décision modificative N°1 amortissements

A la demande de la trésorerie, et afin de régulariser des écritures d'amortissement, les crédits suivants doivent être prévus :

Fonctionnement

Dépenses

<i>Chapitre globalisé 040 opérations d'ordre</i>	
Article 6811 dotation aux amortissements	+ 2 000 €
 <i>Chapitre 023</i>	
Article 023 virement à la section d'investissement	+ 4 200 €

Total dépenses de fonctionnement	+ 6 200 €

Recettes

<i>Chapitre globalisé 042 opérations d'ordre</i>	
Article 777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	+ 6 200 €

Total recettes de fonctionnement	+ 6 200 €

Investissement

Recettes

<i>Chapitre globalisé 042 opération d'ordre</i>	
Article 28128 chapitre globalisé 042 (opération d'ordre).....	+ 2 000 €
 <i>Chapitre 021</i>	
Article 021 virement de la section de fonctionnement	+ 4 200 €

Total recettes d'investissement	+ 6 200 €

Dépenses

<i>Chapitre globalisé 040 opération d'ordre</i>	
Article 13918 subvention d'équipement transférées au compte de résultat ..	+ 6 200 €

Total dépenses d'investissement	+ 6 200 €

Vote : pour : 16, abstentions : 5

13-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2011

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de DONVILLE-LES-BAINS. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Synthèse jointe

Dossier consultable en mairie

Vote du conseil : Pour : 16, abstentions : 4, contre : 1

14-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable 2011

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public du service de l'eau potable de DONVILLE-LES-BAINS. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Dossier consultable en mairie

Vote du conseil : pour : 16, abstentions : 4, contre : 1

15-Questions diverses

A la question de M. Lecuir portant sur l'échange dans la presse entre l'association Créations et Activités Donvillaises, le Club de l'amitié et la mairie, monsieur le Maire considère le discours de ces associations injustifié. Les subventions versées aux associations sont en nette progression. Les élus soutiennent de nombreux projets associatifs. Les biens, mis à disposition, restent des propriétés communales pour lesquelles le conseil décide de l'affectation et de l'usage.

M. Pérot demande si les terrains des écoles intéressent des acquéreurs. M. le maire précise qu'aujourd'hui ils ne sont pas en vente.

La séance est levée à 21h00
Donville Les Bains, le 26/06/2012

Le secrétaire de séance,

ARONDEL Guillaume

Le Maire,

Jean-Paul LAUNAY